

# L'indexation des loyers des logements sociaux énergivores tancée par le MR

L'Echo – François Witvrouw - 13 février 2023

Extraits. Article complet pour les lecteurs inscrits gratuitement.

<https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/bruxelles/l-indexation-des-loyers-des-logements-sociaux-energivores-tancee-par-le-mr/10446998.html>

## **Les loyers des logements sociaux énergivores ont été indexés à Bruxelles. Ce qui est incompréhensible, pour les libéraux.**

L'ensemble des loyers des logements sociaux de la capitale ont été indexés, alors que **ceux des logements privés énergivores ont été gelés**. Cette réalité a été déplorée ce lundi par le député MR David Weytsman qui juge cette situation "incompréhensible", voire "scandaleuse".

Le gouvernement bruxellois a décidé, en septembre dernier, de geler les loyers pour les biens locatifs dont l'efficacité énergétique est insuffisante. Les biens qui disposent d'un PEB F ou G, n'ont ainsi pas pu être indexés. Par contre, **tous les logements sociaux ont discrètement été indexés, même ceux qui disposent d'un mauvais PEB**. "C'est injuste, incompréhensible et scandaleux. Cela touche en plus une grande partie du parc locatif social. 38% des logements sociaux ont un PEB F ou G...", a fait observer le député libéral David Weytsman.

Dans une réponse à une question écrite du député, la secrétaire d'Etat bruxelloise au Logement social, **Nawal Ben Hamou** (PS), fait valoir qu'il a été décidé, tant en Flandre, et en Wallonie qu'à Bruxelles, de ne pas appliquer au secteur du logement social, la limitation de l'indexation du marché locatif privé. Motif: le montant du loyer dans le logement social évolue, à la hausse ou à la baisse, en fonction des revenus du ménage; du nombre d'enfants à charge; du fait qu'un membre du ménage soit une personne reconnue handicapée; de la valeur du logement. De plus, **en cas de hausse du montant du loyer, un plafond en limite le montant à maximum 20 et 22 % des revenus du ménage**. A l'inverse, le loyer est revu à la baisse si les revenus qui ont servi à calculer le loyer réel baissent d'au moins 20%.

Pour David Weytsman, "c'est une fausse une fausse excuse... Cette décision est d'autant plus incompréhensible que, dans le même temps, la même ministre avait annoncé la création d'une prime de soutien aux locataires sociaux des logements énergivores. Cela va d'ailleurs créer encore un peu plus le fossé existant entre les personnes bénéficiant d'un logement social, et celles, précarisées, sur les listes

d'attente", a-t-il commenté, rappelant le manque persistant de logements sociaux et l'existence de près de 5.000 logements sociaux vides à Bruxelles.